



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 13 novembre 2023

Le treize novembre deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le six novembre 2023, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Bourgogne, sur convocation de Monsieur Nicolas HABARE, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice sauf Mesdames Carole SANGNIER-CORNU (qui a donné pouvoir à Elodie LEGER), Stella MUTZIG, Caroline LUISIN ainsi que Messieurs Alain BONHOMME (qui a donné pouvoir à Pascal LEJEUNE, Emilien SOWA et Jean-Pierre PEREIRA.

Madame Marie-Noëlle VARLET est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 septembre 2023.

Le compte-rendu n'apporte aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

Prochain conseil : lundi 15 janvier et lundi 19 février 2024.

Présentation du projet de Zone d'Activité de bioéconomie du Grand Reims

Le projet est présenté par M. Olivier MARTIN, DGA Développement de la Communauté Urbaine du Grand Reims et par Mme Aurélie VANPAPEGHEM de la SPL Agencia.

M. le Maire trouve cela dommage de différencier les deux projets (développement de la plaque et déviation) dans les enquêtes publiques. Il faut penser aux nuisances différentes.

M. MARTIN explique qu'une estimation du trafic a été faite, à la différence du trafic betteravier, celui-là passera par des grands axes.

M. LEJEUNE précise que beaucoup de camions ne sont pas des betteraviers. La déviation est une priorité.

M. le Maire précise également que les communes de Bazancourt et Pomacle ont eu leur déviation aux dépens de Bourgogne-Fresne.

Mesdames MOUSSA-DELIEGE et STEINMETZ font remarquer que les deux dossiers sont liés mais pas leur calendrier. Le calendrier débutera dans un second temps. Il faut donc attendre que la plaque se développe pour obtenir la déviation. Mais rien de garanti que la déviation sera faite en cas de développement de la plaque.

Mme VANPAPEGHEM précise que la commercialisation de la ZAC va s'étendre sur 10 ans.

Mme MOUSSA-DELIEGE précise que sans garantie, il y a peu de chance d'avoir des votes positifs de la part des communes concernées.

M. le Maire dit que le projet aurait déjà dû être lancé. La commune sera intraitable sur le développement de la plaque.

Mme IVALDI demande s'il y a un risque d'avoir un second site CEVESO.

M. MARTIN lui répond que cela dépendra des règles de la zone.

M. EDWIGE demande si toutes les nuisances olfactives seront prises en compte

M. MARTIN répond que le but est qu'il n'y en ait pas.

M. EDWIGE : « que deviennent les éco-produits ? »

M. MARTIN « nous essayons de les revaloriser ».

M. le maire demande si les entreprises auront accès au bassin de Cristal Union.
M.MARTIN répond qu'il s'agit d'une affaire entre entreprises privées.

M. le maire dit que le terroir de la commune « profite » déjà de suffisamment d'épandages avec leurs conséquences. Le conseil sera vigilant sur le calendrier et les endroits définis de ces nouveaux épandages.
M.MARTIN lui répond que chaque entreprise a son propre forage. Il faut tendre vers une économie d'eau via un système circulaire et décarboniser le plus possible.

Mme MOUSSA-DELIEGE demande si des incitations financières sont prévues de la part du Grand Reims pour aider les entreprises à s'installer.
M.MARTIN dit que ce n'est pas prévu.

M.LEJEUNE où est la bioéconomie entre une augmentation de l'artificialisation des terres agricoles (dont il va manquer un jour) et l'augmentation du trafic routier.
M.MARTIN lui répond qu'il s'agit de transformation de la biomasse.

M.LEJEUNE demande la définition de la notion de « le plus vert possible ».
M.MARTIN lui explique de 15 hectares sont consacrés à la végétalisation.
Mme VANPAPEGHEM explique qu'un premier travail a été fait avec des paysagistes pour, ensuite faire des propositions aux communes.

Mme PREVOTEAU demande quelle peut être la motivation d'une entreprise à s'installer avec un tel cahier des charges.
M.MARTIN lui répond que c'est l'écosystème qui attire.

M.EDWIGE demande la hauteur maximum des camions.
M.MARTIN lui répond que cela dépend du cahier des charges.

Le sujet étant clos, M. le maire propose d'échanger sur le sujet du projet de raffinerie sur la BA112.
Il explique que lors du prochain conseil communautaire, il y aura le vote pour l'attribution d'une subvention pour ce projet. M.le Maire rappelle à M. MARTIN que la commune a pris un arrêté interdisant le transit de matière dangereuse.
M.MARTIN lui répond qu'il en a bien conscience mais rappelle qu'il s'agit d'un projet en pleine maturation dont le Grand Reims n'est qu'un contributeur minoritaire.

DELIBERATIONS

1. Budget : Subventions pour la traverse

M.le Maire explique le projet avec M. EDWIGE. Ils soulignent la difficulté de coordination entre les différentes administrations (Commune, Département, DEA).
Il y a environ 10 mois de travaux.

M.RIONDET demande si la commune peut porter un tel projet.
Réponse : oui avec la réduction du 3ème poste au secrétariat et avec le P.L.U qui nous apportera de nouvelles constructions.

M. le Maire explique que comme en 2021, différents services repoussent les travaux, si cela continue, nous saisisons le préfet avec un arrêté municipal interdisant les poids lourds durant la nuit.
D'ici 2025, cela fera déjà deux hivers de retard. Cela se ressent sur l'état de la route. La route ne pourra pas attendre davantage. Les plaintes d'administrés arrivent de plus en plus.

Mme ROULOT-LEGER exprime sa peur de la lourdeur financière du projet.
Mme MOUSSA-DELIEGE demande si nous avons eu un retour du préfet sur le montant qui est prélevé sur le compte de la commune.
Réponse : Non, le ministre des comptes publics a été interpellé à ce sujet.

Le Maire précise qu'une présentation aux riverains directement concernés sera faite.
M. EDWIGE dit qu'elle aura lieu début décembre.

Vote :

Demande de DETR : 3 abstentions

Demande de fonds de concours auprès du grand Reims : unanimité

2. Finances : Tarifs

M. le maire propose les nouveaux tarifs aux conseillers.

- Salles municipales (mairie et annexe de Fresne-les-Reims)

Tarifs en vigueur	Proposition
Sans chauffage = 40€	Sans chauffage = 50€
Avec chauffage = 60€	Avec chauffage = 75 €

- Gymnase

Tarifs en vigueur	Proposition
Habitants et associations	Habitants et associations
1 jour semaine = 200€	1 jour semaine = 250€
Un week-end = 400€	Un week-end = 500€
Extérieurs et entreprises	Extérieurs et entreprises
1 jour semaine = 500€	1 jour semaine = 600€
Un week-end = 800€	Un week-end = 1000€
Forfait chauffage = 50€ / jour	Forfait chauffage = 65€ / jour

- Salle de la Buissonnière (repas assis interdit, musique interdite, pas de manifestation après 22h)

Tarifs en vigueur	Proposition
Habitants et associations	Habitants et associations
1 jour semaine = 75€	1 jour semaine = 95€
Jour suppl la semaine = 25€	Jour suppl la semaine = 35
Week-end = 150€	Week-end = 200
Extérieurs et entreprises	Extérieurs et entreprises
1 jour semaine = 150€	1 jour semaine = 200€
Jour suppl la semaine = 50€	Jour suppl la semaine = 65
Week-end = 325€	Week-end = 410
Forfait chauffage = 20€	Forfait chauffage = 25€

- **Salle des fêtes de Fresne-les-Reims** : nous reviendrons sur les tarifs quand les travaux seront effectués et que la salle sera opérationnelle.

Droit de place des forains et food truck durant la fête patronale

Tarifs en vigueur	Proposition
Auto-scooter = 105 €	Auto-scooter = 130 €
Stands inférieurs à 10m ² = 30 €	Stands inférieurs à 10m ² = 40 €
Stands supérieurs à 10m ² = 60 €	Stands supérieurs à 10m ² = 75 €
Caravane d'habitation = 5 € par jour	Caravane d'habitation = 6.5 € par jour au-delà de 7 jours

- **DE FIXER** le tarif du droit de place pour la restauration sur le domaine public lors de la fête patronale à 150 euros le week-end (samedi soir et dimanche midi) ou à 75 euros pour le dimanche midi, électricité comprise.
- **D'EMETTRE** un titre de recettes au budget principal en section de fonctionnement.

Droit de place pour les Food truck durant l'année.

Le droit de place sur le domaine public passera de 140 euros à 200€ pour une demi-journée, et de 280€ à 400 euros par journée, par trimestre, électricité comprise.

Mme MOUSSA-DELIEGE explique que suite à une comparaison des augmentations des différents fournisseurs, il est proposé une augmentation globale de 25% à partir du 01 janvier 2024 et précise que la commune fait partie des rares communes à accepter les locations aux personnes extérieures au village.

M ; le Maire propose de voter pour l'ensemble des tarifs présentés sauf si un conseiller souhaite faire étape par étape. Pas d'opposition.

Vote : Unanimité.

3. Finances : Prime pouvoir d'achat

Délibération retirée de l'ordre du jour. Le sujet sera revu en janvier après l'avis du Conseil Social Territorial.

4. CUGR : Convention de matériel entre la CU et la Commune

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une convention permettant aux associations d'emprunter du matériel du Grand Reims via l'accord de la commune. Ainsi en cas de détérioration, la commune peut se retourner contre l'association pour être remboursée de ce que le grand Reims facturera.

Vote : Unanimité

5. CUGR : Rapport d'activité 2022

M. le Maire évoque quelques nouveautés dont des réparations de voirie, un arrêt minute, le contrat de mobilité à partir de septembre 2024...

Vote : 1 abstention, 14 voix POUR.

6. CUGR : Voie partagée

Le Maire explique qu'il s'agit d'une convention tripartite entre le grand Reims, les AF et la commune. La commune s'engage à maintenir le chemin propre. C'est une convention sur 10 ans. Pour le moment, les AF ne se sont pas prononcées mais elles ont fait état de craintes diverses.

Vote : Unanimité

7. Mandat : Choix du déontologue

M. le Maire montre la liste des personnes pouvant être déontologue de l' élu local.
Choix proposé : Mme Nadine ESTERMANN et M. Tommy BIRAMBEAU

Vote : Unanimité

AUTRE ORDRE DU JOUR

8. Repas des aînés

Un colis sera distribué en janvier et un thé dansant sera organisé le samedi 02 mars 2024.

9. ENR

Il n'y a pas de retour d'agriculteurs. La commission PLU travaillera prochainement sur ce sujet.

10. Point sur le Fort de Fresne

Une AG s'est tenue le 27 octobre. Un conseil d'administration a été élu. Ils doivent se réunir pour élire un bureau. Une nouvelle AG doit avoir lieu en janvier pour une présentation des comptes. Pour le moment, la commune est en attente des papiers officiels d'élections pour avancer sur la convention au sujet des arbres.

Mme ROULOT-LEGER demande quelle est la condition pour lever la fermeture du Fort
Réponse : les arbres doivent être coupés en bonne et dû forme.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme VARLET demande des nouvelles du dossier de la salle des fêtes Réponse : nous espérons un début de travaux en avril 2024 et espérons fêter le 14 juillet dans cette dernière.
- Mme BAUDOUIN-RIMBERT dit que la salle attribuée pour les décorations de Noël devient trop petite, la caserne des pompiers serait idéale. Réponse : Pour le moment, les locaux n'ont pas été restitués.
- M . RIONDET demande si une cuisine sera faite dans la salle de l'amicale. Réponse : non c'est trop grand pour une cuisine, il faut regarder pour transformer les vestiaires.

- L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22h00.